



ELSEVIER

ÉDITORIAL



www.elsevier.com/locate/natsci

Politique européenne des pêches : coup de colère sur fond de développement durable

European fishery policy: anger with sustainable development as background

En mai et en décembre 2002, la presse s'est largement fait l'écho des protestations des pêcheurs français à l'annonce de la réforme de la politique commune de la pêche. L'Europe et sa bureaucratie étaient en ligne de mire mais aussi l'expertise scientifique sur l'état des populations de poissons exploitées. La Commission européenne soulignait en effet la nécessité de passer par une réduction importante de la flottille de pêche pour une exploitation durable des ressources halieutiques. Inadmissible, ont répondu les pêcheurs et leurs représentants, contestant souvent en même temps le diagnostic et le remède, tout en dénonçant l'ampleur des réductions d'emplois envisagées.

On ne peut pourtant pas nier une forte diminution de l'abondance de nombreuses ressources halieutiques européennes sous l'effet de la pêche. Plusieurs de ces ressources, parmi les plus importantes, sont au plus bas niveau jamais estimé, à l'exemple de ce qui est constaté pour la morue en mer du Nord ou pour le merlu. La contestation de l'expertise sur l'état des stocks, voire la volonté de la disqualifier, sont à la mesure de l'importance qu'on veut bien lui prêter dans les prises de décision. L'instrumentalisation de l'expertise n'aurait été, pour les biologistes, qu'aléa compensé par la considération portée à leur travail, si un risque fort de blocage des négociations ne l'avait accompagnée. En effet, plusieurs pays du sud de l'Europe, dont la France, entendaient mettre l'accent sur les implications sociales des mesures annoncées, et brandissaient la menace d'une crise politique grave. Or, dans ce type de situation, la gestion des pêches européennes nous a habitués depuis longtemps à une atténuation de la rigueur des mesures initialement proposées et à un assouplissement de leur application. Le conseil des ministres européens

de la pêche de fin décembre 2002 n'a en cela pas fait exception.

Baucoup d'énergie et de tensions n'ont donc abouti qu'à des résultats limités. Le microcosme halieutique illustre en cela la difficulté du passage de la rhétorique du développement durable à sa pratique. Pendant près de 20 ans, la politique commune de la pêche a tenté de stabiliser ou de restaurer l'état des ressources halieutiques européennes en jouant principalement sur le contingentement des captures. Elle s'est pour cela appuyée sur une expertise en biologie proposant des analyses de l'impact de la pêche sur les ressources. Cet éclairage est jugé trop sommaire par ceux qui estiment qu'il ne prend pas suffisamment en compte la complexité de l'écosystème. Il fait en outre largement abstraction de la dimension sociale du problème de la régulation des pêches. Cette position doublement simplificatrice avait l'avantage de devoir faciliter l'action. Les propositions de réforme récemment discutées paraissent avoir voulu pousser au paroxysme cette logique dont on doit bien reconnaître l'inefficacité en matière de conservation des ressources.

On peut donc s'interroger sur la capacité réelle de la Commission à faire évoluer le système des pêches européen avec les modes d'action qui sont les siens. Certes, la création de conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la réforme adoptée répond à la demande d'un lieu de dialogue entre scientifiques et pêcheurs pour une concertation sur les propositions de normes réglementaires. Un tel lieu peut favoriser la transparence du processus de décision et le débat, mais il sera probablement insuffisant pour entraîner à lui seul l'adhésion à un diagnostic commun, source d'accord sur les mesures à adopter. Même en supposant que les difficultés de communication seront surmontées, le processus

d'échange sera vain si l'expertise n'embrasse pas conjointement les aspects écologiques, économiques et sociaux de la régulation des pêches tant pour le diagnostic que pour les options futures envisageables. Les décisions ne seront pas dotées d'une légitimité suffisante pour permettre les efforts d'organisation collective et les changements individuels nécessaires à une exploitation durable. Si le cadre de l'échange voit le jour comme prévu, il

restera donc à lui donner du sens grâce à une expertise élargie, susceptible de contribuer davantage à une évolution que ne le feraient de vertueuses recommandations.

Gérard Biais *

Adresse e-mail : Gerard.Biais@ifremer.fr

* Auteur correspondant.

Available online at www.sciencedirect.com

SCIENCE @ DIRECT®